



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 18 FEVRIER 2026 - N° 2026/09

L'an deux mille vingt-six, le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 février 2026

Date affichage : 19 février 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 (dont 2 pouvoirs) Votants : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Carine MOULY, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU (donne pouvoir à Olivier CHARRON), Claire LEGER (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF)

Absents : Nathalie CHATEFAU et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Validation du remboursement par le SICOM du matériel acquis par la commune pour le réaménagement de France Services

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de France Services au sein de la Mairie, la commune a été dans l'obligation d'acquérir du mobilier.
En effet, il était impératif d'améliorer les conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers.

Le montant de la facture s'élève à 712.02€ TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le SICOM rembourse la commune du montant TTC de 712.02€ car il a la compétence et la gestion de cette France Services.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **D'APPROUVER** que le SICOM procède au remboursement de la somme de 712.02€ TTC à la commune de Montguyon,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

La Secrétaire de séance,